



Accusé de réception en préfecture  
038-213805633-20180207-2018\_003\_BF  
Date de télétransmission = 25/02/2018  
Date de réception préfecture = 25/02/2018

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 FEVRIER 2018

**EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-003 / 7-1-1**

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 1<sup>er</sup> février 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire. Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, J. ROBERT, B. SARRAT, C. STELLA, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentés :** J. FORTE, A. GERVASI, R. REVIL.

Le secrétaire de séance désigné est Anthony MOREAU.

---

**OBJET : FINANCES / BUDGET PRIMITIF : Vote des budgets primitifs 2018 budget annexe Restauration**

---

Rapporteur : Yves Allardin

**EXPOSE :** Le Budget Primitif 2018 est soumis au Conseil Municipal pour approbation conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 1612-1 et suivants.

Le 13 décembre 2017, conformément aux dispositions de l'article L 2312-1, le Conseil Municipal a débattu des orientations budgétaires pour l'année 2018.

Il est rappelé que par délibération en date du 22 décembre 1995, le principe d'un vote du Budget annexe Restauration par nature a été retenu.

L'équilibre du Budget annexe Restauration, pour l'exercice 2018, s'établit ainsi :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	716 000,00	716 000,00
Section d'investissement	23 955,00	23 955,00
<b>TOTAL BUDGET 2018</b>	<b>739 955,00</b>	<b>739 955,00</b>

Le budget annexe Restauration est voté **par chapitre**, en fonctionnement comme en investissement.

.../...

*Voiron, ville porte de Chartreuse*

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale en date du 29 janvier 2018 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Restauration.

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE** par **25 voix POUR - 8 ABSTENTIONS** (J-L. BALLY, N. CHARLETY, A. FAVIER, R. REVIL, L. TRICOLI, A. GERVASI, J. VIAL, A. COLLIN).  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

